

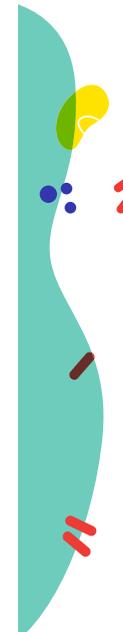


Une tarification sociale dans les cantines des collèges publics !

Le Conseil départemental met en place une tarification sociale dans l'ensemble des collèges publics du Département.

∴ Objectif ∴

Proposer des tarifs différents à chaque famille en fonction de leurs revenus pour une plus grande justice sociale. Ainsi, nous soutenons les familles les plus modestes, et nous étendons le soutien du Conseil départemental aux familles des classes moyennes, souvent situées juste au-dessus des bourses.



Au collège en Mayenne, nos enfants mangent bien !

Aujourd'hui plus de la moitié des produits servis sont des **produits locaux**, plus de **20%** sont des **produits biologiques** et **85%** des **viandes sont mayennaises**.

La qualité de l'alimentation de nos enfants est une priorité pour le Conseil départemental : **On va donc faire encore mieux !**

OBJECTIF

100% de produits français dont 75% Mayennais, et 100% de viandes mayennaises, et ce pour le même tarif !

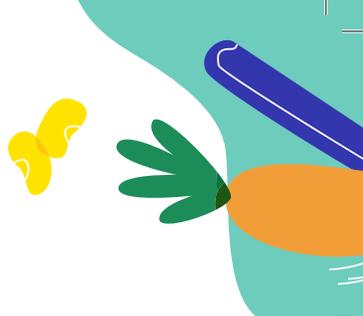
Cette tarification c'est :

- Une plus grande attention pour les familles modestes, avec un niveau d'intervention renforcé pour le Conseil départemental
- Un reste à charge très faible pour les familles modestes mais aussi pour les classes moyennes souvent ignorées des réformes
- Des objectifs ambitieux pour toujours garantir le meilleur dans les assiettes de nos enfants





Déjà **85%**
de viandes mayennaises
bientôt **100%**



	<u>Coût réel du repas par élève pour le CD53</u>	<u>Coût unitaire par famille à compter de septembre 2024</u>
Quotients familiaux inférieurs à 1000	7,15	3,64 €
Quotients familiaux de 1000 à inférieurs à 1200	7,15	4,14 €
Quotients familiaux de 1200 à inférieurs à 1500	7,15	4,64 €
Quotients familiaux égaux ou supérieurs à 1500	7,15	5,04 €

